

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**PIERRE ET VACANCES**

Société anonyme au capital de € 98.052.320  
Siège social : L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11 rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19  
316 580 869 R.C.S. PARIS

**AVIS DE CONVOCAION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) pour le mercredi 5 février 2020 à 15 heures à

L'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle**

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Approbation des comptes et du bilan social de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Fixation des jetons de présence,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Gérard Brémond en sa qualité de Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2018/2019,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Olivier Brémond en sa qualité de Directeur Général jusqu'au 2 septembre 2019, au titre de l'exercice 2018/2019,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre de l'exercice 2019/2020 à Monsieur Gérard Brémond, Président du Conseil d'administration,
- Attribution des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre de l'exercice 2019/2020 à Monsieur Yann Caillère, Directeur Général,
- Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Yann Caillère en qualité d'administrateur,
- Ratification de la nomination par cooptation de Madame Marie-Christine Huau en qualité d'administratrice,
- Renouvellement du mandat de Mademoiselle Alma Brémond en qualité d'administratrice,
- Renouvellement du mandat de Madame Amélie Blanckaert en qualité d'administratrice,
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions,

**Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des titres à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une offre publique d'échange,
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Modification des caractéristiques des actions de préférence de catégorie A,
- Modification des caractéristiques des actions de préférence de catégorie B,
- Modification des caractéristiques des actions de préférence de catégorie C,
- Modifications subséquentes des statuts à l'effet de refléter les nouvelles caractéristiques des actions de préférence de catégories A, B et C,
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux du Groupe, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- Insertion dans les statuts d'un article 10 bis – Administrateurs représentant les salariés,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce.

**B) Modes de participation à l'Assemblée Générale**

1. Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :

- se présenter le jour de l'assemblée générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité
- demander une carte d'admission auprès des services de BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale, ou à toute autre personne pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Ledit formulaire devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225.83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

3. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

Pour un actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif pur

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- l'actionnaire devra obligatoirement confirmer sa demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en se connectant avec ses identifiants habituels et en allant sur la page «Mes avoirs – Mes droits de vote» puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

Pour un actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur ou au nominatif administré

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale.

### C) Questions écrites par les actionnaires

Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11, rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19 ou email à l'adresse suivante [claire.lemeret@groupepvcp.com](mailto:claire.lemeret@groupepvcp.com)  
Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

### D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : <http://www.groupepvcp.com>, à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée générale, soit le 15/01/2020.

Le conseil d'administration.